



Le 24 mars 2026

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 mars 2026, le règlement 356-2026 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et directeurs de départements, aux règles de contrôle et de suivi budgétaires et à la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats de la MRC du Haut-Saint-Laurent, abrogeant le règlement n° 332-2023 a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 24 mars 2026.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier